

# COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2025**

**DÉLIBÉRATION N° 2025-05-025**

Nombre de membres en exercice : 26  
Nombre de membres présent(s) : 22  
Nombre de suffrages exprimés : 26  
Nombre d'absent(s) : 4  
Nombre de pouvoir(s) : 4

**Vote :**

Pour : 26  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Ne vote(nt) pas : 0

Le vingt-deux mai deux mille vingt-cinq, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 15 mai 2025

**Membres présents en séance :**

Eric LARDON, Alain THOLOT, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Marcelle DJOUHARA, Serge TRIOULEYRE, Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Pierre PASQUIER, Claude TOUILLOUX, Odile PHILIPPON, René MEASSON, Marie-Pierre SEON, Christelle PLUCHAUD, Stéphane VILLARD, Margot SOLVIGNON, Florence CHEUCLE, Corinne VERDIER, Florence GAVARD, Anabel FOURNIER FAURE, Patrice BRAUD

**Membre(s) absent(s) excusé(s) :**

Hélène DE SIMONE, Martine CHARLES, Henri CELLIER, Arnaud DE MAZENOD

**Membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Hélène DE SIMONE pouvoir à Charlotte DEGUIN, Martine CHARLES pouvoir à Marcelle DJOUHARA, Henri CELLIER pouvoir à Alain THOLOT, Arnaud DE MAZENOD pouvoir à Antoine RODRIGUEZ

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 26, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Monsieur Patrice BRAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : REGION AUVERGNE RHONE ALPES – DEMANDE DE SUBVENTION AFIN D'ACQUERIR UN TASER POUR LA POLICE MUNICIPALE – APPROBATION**

Certifié exécutoire  
Transmis à la Sous-Préfecture de  
Montbrison  
le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
**Publié ou notifié**

042-214202566-20250522-2025-05-025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2025  
Publication : 27/05/2025

La Commune de Saint-Marcellin-en-Forez souhaite acquérir un pistolet à impulsion électrique (TASER 10) afin de compléter l'équipement de force intermédiaire des policiers municipaux.

Arme de défense non létale, le Taser est conçu pour neutraliser une personne de manière temporaire sans causer de blessures graves ou permanentes.

Le montant prévisionnel de cette acquisition s'élève à 7 734,55 € HT.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes soutient les collectivités dans ce domaine à hauteur de 50 % maximum de l'investissement hors taxe de la partie matériel.

Aussi, il est proposé de solliciter une subvention à hauteur de 50 % (3 867 €) auprès de la Région au titre de « Acquérir et installer des équipements en matière de sécurité ».

Le coût de l'opération et son plan de financement sont les suivants :

| DEPENSES H.T.          |                   | RECETTES H.T.     |                   |
|------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Acquisition d'un taser | 7 734,55 €        | Subvention Région | 3 867,00 €        |
|                        |                   | Auto-financement  | 3 867,55 €        |
| <b>TOTAL</b>           | <b>7 734,55 €</b> | <b>TOTAL</b>      | <b>7 734,55 €</b> |

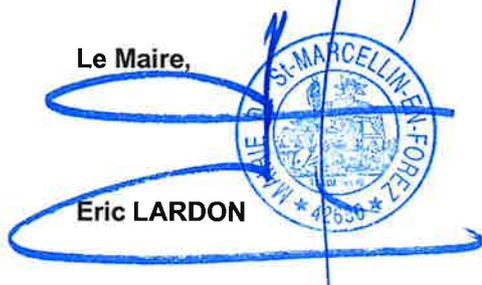
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- Approuve l'acquisition d'un taser pour un montant total estimé à 7 734,55 € HT ;
- Arrête le plan de financement ci-dessus ;
- Autorise le maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du dispositif « Acquérir et installer des équipements en matière de sécurité » pour un montant de 3 867 € soit 50 % du coût de l'opération ;
- Précise que les crédits seront prévus au budget 2025 de la commune ;
- Autorise le maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

#### POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 26 MAI 2025

Le Maire,



Eric LARDON

Le Secrétaire de séance



Patrice BRAUD